COMMUNE DE CHARAVINES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 14 septembre 2026

Conseillers en exercice	18
Présents	17
Votants	18
Date de convocation / affichage	7 septembre 2026

Présents : M. Bruno GUILLAUD-BATAILLE ; Mme Chantal MILLON ; M. Denys MEUNIER ; M. Claude ROBICHON ; Mme Céline DIDERON ; M. Nicolas BAUDIN ; M. Jean-Pierre CURIE ; M. Sylvain FOISSET ; M. Fabien LAPLACE ; Mme Françoise MONIN ; M. Jérémy SERVOZ ; Mme Ophélie PASSEMARD ; Mme Jennifer GARÇON-PAROLIN ; Mme Cathie HARTMANN ; Mme Julie RIEGEL-RICHOUX ; Mme Sandrine MONIN-PICARD ; M. Fabrice MEUNIER-CARUS-VINCENT.

Pouvoir : M. Joël TAUPIN donne pouvoir à Mme Julie RIEGEL-RICHOUX.

Secrétaire de séance : Mme Céline DIDERON.

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° 52
Attribution du marché de fourniture de bois de chauffage à VMC
Attribution du marché d'exploitation de la chaufferie VMC à ECCI Durbiano
Adhésion à la Fédération des centres sociaux de l'Isère
Subvention exceptionnelle à l'Association de Paladru du Patrimoine
Subvention exceptionnelle à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Charavines
Convention avec le collège de Chirens pour la mise en œuvre de mesures de responsabilisation
Attribution du marché pour l'acquisition d'un panneau d'informations lumineux
Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de 2027 et fixation de son taux
Droits de place du marché – Instauration d'une majoration en cas de non-paiement
Désignation des représentants de Charavines aux commissions intercommunales du Pays Voironnais
Désignation d'un coordonnateur communal du recensement
Recrutement et rémunération des agents recenseurs
Recrutement d'une vacataire pour l'accompagnement de la référente technique de la micro-crèche
Adhésion à la convention de participation Protection sociale complémentaire Santé 2027-2032 du Centre de gestion de l'Isère

Examen des délibérations

2026-051 – Acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° 52

Le Conseil municipal approuve l'acquisition d'un tènement issu de la parcelle AH n° 52, d'une superficie estimée à 118 m², au prix de 100 € TTC/m², soit un montant indicatif de 11 800 € TTC. La commune prendra en charge les frais de bornage et de notaire. Monsieur le Maire est autorisé à accomplir les démarches et à signer les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

2026-052 – Attribution du marché de fourniture de bois de chauffage à VMC

Une seule offre a été reçue. Le Conseil municipal attribue le marché de fourniture de bois de chauffage à VMC Bois au prix de 35,50 € HT/MWh, inférieur à l'estimation Éepos de 36,00 € HT/MWh. Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le marché et les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

2026-053 – Attribution du marché d'exploitation de la chaufferie VMC à ECCI Durbiano

Deux offres ont été examinées : Elyos Energies, pour 15 399,73 € HT/an, et ECCI Durbiano, pour 11 979,00 € HT/an. Le Conseil municipal retient ECCI Durbiano pour les postes P2 (8 993,00 € HT/an) et P3 (2 986,00 € HT/an), soit 11 979,00 € HT/an.

Adoptée à l'unanimité.

2026-054 – Adhésion à la Fédération des centres sociaux de l'Isère

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune, dans un premier temps comme membre associé dans l'attente de l'agrément « Espace de Vie Sociale ». Sur l'hypothèse d'une validation en octobre 2026, la cotisation 2026 est estimée à 125 €. Après obtention de l'agrément EVS, le principe d'une adhésion comme membre actif est approuvé ; à titre indicatif, la cotisation annuelle est estimée à environ 1 950 € sur la base d'un budget de référence de 200 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

2026-055 – Subvention exceptionnelle à l'Association de Paladru du Patrimoine

Le Conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association de Paladru du Patrimoine afin de contribuer à la production du jeu de société « Le Jeu du Lac Bleu », destiné à valoriser le patrimoine et le territoire du lac de Paladru.

Adoptée à l'unanimité.

2026-056 – Subvention exceptionnelle à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Charavines

Le Conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Charavines afin de contribuer à son budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

2026-057 – Convention avec le collège de Chirens pour des mesures de responsabilisation

Le Conseil municipal approuve la convention permettant l'accueil, dans les services municipaux, d'élèves faisant l'objet d'une mesure de responsabilisation. L'accueil est limité à trois heures par jour, hors temps d'enseignement, pour des activités adaptées et encadrées par les services municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

2026-058 – Acquisition d'un panneau d'informations lumineux

Le Conseil municipal attribue le marché à ORIGINAL TECH FRANCE pour un panneau VIDEO LINE LED 2.00 polychrome double face P3.9, au prix de 15 740 € HT, auquel s'ajoutent 650 € HT d'installation, levage et branchements, soit un investissement initial de 16 390 € HT (19 668 € TTC). Il approuve également un abonnement data de 200 € HT/an. L'hébergement et le logiciel sont offerts pendant les deux années de garantie ; une maintenance de niveau 1 pourra ensuite être proposée, à titre indicatif sur la base 2026 de 787 € HT/an.

Adoptée à l'unanimité.

2026-059 – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de 2027

Le Conseil municipal décide d'instituer, à compter des impositions établies au titre de 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur le territoire communal et en fixe le taux à 50 %. Monsieur le Maire est chargé des formalités et de la notification aux services fiscaux compétents.

Adoptée à l'unanimité.

2026-060 – Droits de place du marché – majoration en cas de non-paiement

Le Conseil municipal instaure une majoration de 10 % du montant des droits de place restant dus en cas de non-paiement à l'échéance prévue.

Adoptée à l'unanimité.

2026-061 – Désignation des représentants aux commissions intercommunales du Pays Voironnais

Sont désignés : Commission Attractivité économique : Mme Ophélie PASSEMARD, titulaire, et Mme Julie RIEGEL-RICHOUX, suppléante ; Commission Gestion des ressources naturelles : Mme Cathie HARTMANN, titulaire, et Mme Julie RIEGEL-RICHOUX, suppléante ; Commission Qualité de vie et cohésion sociale : M. Sylvain FOISSET, titulaire, et Mme Jennifer GARÇON-PAROLIN, suppléante ; Commission Planification territoriale : M. Bruno GUILLAUD-BATAILLE, titulaire.

Adoptée à l'unanimité.

2026-062 – Désignation d'un coordonnateur communal du recensement

Le Conseil municipal approuve la désignation de Monsieur le Directeur Général des Services en qualité de coordonnateur communal du recensement de la population et autorise Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

2026-063 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le Conseil municipal approuve le recrutement d'un maximum de cinq agents recenseurs. Leur rémunération forfaitaire brute, couvrant notamment formation, repérage et collecte, correspondra à un mois de salaire calculé sur la base du SMIC en vigueur. Une indemnité forfaitaire kilométrique de 60 € est prévue pour les agents amenés à se déplacer dans les hameaux.

Adoptée à l'unanimité.

2026-064 – Recrutement d'une vacataire pour l'accompagnement de la référente technique de la micro-crèche

Le Conseil municipal approuve le recours à une vacataire à compter du 15 septembre 2026 et jusqu'à l'obtention de la VAE de la référente technique. La rémunération est fixée à 55 € brut de l'heure, après service fait, pour un volume prévisionnel de 20 heures par an, adaptable aux besoins. Les frais de déplacement pourront être pris en charge selon les règles de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité.

2026-065 – Adhésion à la convention de participation Protection sociale complémentaire Santé 2027-2032

Le Conseil municipal décide d'adhérer, à compter du 1er janvier 2027, à la convention de participation conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et la MNT pour le risque « santé ». La participation communale est maintenue à 15 € brut par agent et par mois pour les agents adhérant au contrat attaché à cette convention.

Adoptée à l'unanimité.

Clôture du procès-verbal

La séance est levée à 21h.

Signatures

Le Maire	Le secrétaire de séance
Bruno GUILLAUD-BATAILLE	Céline DIDERON
Signature :	Signature :